

ROLLER SKATING HOCKEY CAEN

Halle aux granges – 15, rue du Carel – 14000 Caen – 02 .31.85.25.12- www.rshc.fr

Nom du club : **Roller Skating Hockey Caen**
N° d'affiliation FFRS : **04014523**

M Mme Melle

Nom du licencié :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email (**obligatoire pour recevoir la licence**) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande l'adhésion au club et une licence FFRS

Création Renouvellement de licence N° :

Compétition Loisir Dirigeant (*un dirigeant peut cocher aussi la case loisir ou compétition*)

Discipline principale (cocher une et une seule discipline) : Course Roller Hockey

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Assurances

Je soussigné déclare avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS (disponibles ci-jointes, ainsi que sur le site www.ffrs.asso.fr et dans l'espace licencié sur Rol'Skanet).

Je déclare :

1. Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) – Contrat n° 101 625 000 (jointes à la présente demande)

adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (3,80 € si licence compétition; 3,02 € si licence loisir ; 1,73 € si licence dirigeant exclusivement)

refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller

2. Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500

souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1 9 € option 2 15 €)

ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Autorisation parentale de simple surclassement pour un licencié mineur

Je soussigné, père mère tuteur légal , sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessous, autorise l'enfant ci-dessus nommé à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Le

Signature :

ROLLER SKATING HOCKEY CAEN

Halle aux granges – 15, rue du Carel – 14000 Caen – 02 .31.85.25.12- www.rshc.fr

Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FF Roller ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FF Roller et peuvent être communiquées à des tiers. Vous pouvez choisir de la part de qui vous pouvez recevoir des informations :

- Mailing interne** (fédération, ligue, comité départemental et club)
- Tout mailing** (fédéral et commercial)
- Aucun mailing**

Pour les hockeyeurs :

Le joueur a-t-il un maillot ? Oui Non

Si oui, quelle(s) couleur(s) Rouge Blanc Noir

Quel numéro :

Si non, pensez-vous en commander un ?

Oui Nom (noté derrière le maillot) :
Couleur du ou des maillots : Rouge Blanc Noir

Numéro :

Non

Afin de faire éventuellement appel à vos compétences lors d'organisation de manifestations, merci de bien vouloir nous indiquer votre profession :

Madame :

Monsieur :

ROLLER SKATING HOCKEY CAEN

Halle aux granges – 15, rue du Carel – 14000 Caen – 02 .31.85.25.12- www.rshc.fr

A nous retourner impérativement :

□ La cotisation

CATEGORIES	COTISATIONS LICENCES
Ecole de hockey Ecole de patinage	60,00 €
Loisirs + animations adultes + féminine	90,00 €
Poussins, benjamins, minimes	135,00 €
Cadet à senior	155,00 €
Elite	170,00 €
Course	105,00 €

- ✓ **1 photo d'identité** (mettre votre nom au dos)
- ✓ **1 enveloppe vierge timbrée au tarif en cours**
- ✓ **Les autorisations jointes**
- ✓ **Le certificat médical (utiliser modèle joint)**

ATTENTION !!! Pour des raisons d'assurance, le dossier devra être rendu complet avant le 3^{ème} entraînement.
L'accès au terrain sera refusé si le dossier n'est pas rendu à temps.

ROLLER SKATING HOCKEY CAEN

Halle aux granges – 15, rue du Carel – 14000 Caen – 02 .31.85.25.12- www.rshc.fr

Pour toutes informations sur le contrat de base voir le document « **Mutuelle -contrat de base** » sur le site internet

GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES (contrat n°102.742.500)

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFRS a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (ou la demande d'adhésion figurant sur le présent document), et le renvoyer à la MMA (service OC Collectivités – 14 bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS cedex 9) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci correspondant à la cotisation de l'option choisie.

Les garanties ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Option 1 ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> Option 2 ⁽²⁾	Le souscripteur : Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ Date de souscription : _____
Prothèse dentaire Capital décès Capital invalidité ⁽³⁾ Incapacité temporaire ⁽⁴⁾	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base 7 500 € 25 000 €		
	15 €	30 €	
Cotisation TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous)	9 €	15 €	

1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la fédération

2) Indiquer, en cochant la case, l'option choisie 1 ou 2

3) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral

4) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'indemnité journalière est versée pendant 3 mois maximum

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1^{er} jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque. La garantie prend fin le 1^{er} juillet 2012. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2011. Une copie du bulletin sera renvoyée à l'assuré, validée par l'assureur.

Fait à : _____, le _____

Le souscripteur
Signature

Pour l'assureur
Signature